



Conseil régional du Centre
9, rue Saint Pierre-Lentin
CS 94117
45041 Orléans Cedex 1
Tél : 02 38 70 30 30 – Fax : 02 38 70 31 18
www.regioncentre.fr



Délibération de l'Assemblée Plénière

DAP N° 16.03.08

ADOpte A L'UNANIMITE

OBJET : Construire l'apprentissage de demain

Le Conseil régional, réuni en Assemblée plénière le **23 juin 2016**, après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil régional ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis émis par le Conseil Economique, Social et Environnemental Régional en date du 20 juin 2016 ;

Vu l'amendement présenté par le groupe Union pour la Droite et du Centre adopté après sous amendement ;

DECIDE

- De valider les orientations et mesures proposées au titre de l'apprentissage jointes en annexe ;
- donne délégation à la Commission permanente pour mettre en œuvre les orientations et mesures ;

- approuve les propositions suivantes d'ouverture de nouvelles formations :

Au CFA de l'Agglomération d'Orléans

1. Titre professionnel Câbleur Raccordeur Très Haut Débit – niveau V,
2. Titre professionnel Technicien Réseaux et Services Très Haut Débit – niveau IV.

Au CFA BTP Centre

3. Titre professionnel coffreur - bancheur, niveau V, CFA du Loiret,
4. Titre professionnel Maçon du bâti ancien - niveau V, CFA de l'Indre-et-Loire,
5. Titre professionnel Plaquiste – niveau V, CFA de Loir-et-Cher.

- D'habiliter le Président du Conseil régional à signer avec les organismes gestionnaires les avenants aux conventions quinquennales portant création des CFA ;
- D'approuver la prorogation d'une année des conventions 2011 – 2016 portant création des CFA et d'habiliter le Président du Conseil régional à signer avec les organismes gestionnaires les avenants aux conventions mentionnées précédemment ;
- S'engage à coordonner et accompagner les CFA pour permettre l'intervention d'apprentis volontaires tels des « ambassadeurs de l'apprentissage » encadrés de leurs responsables dans les collèges et les lycées de la région. Ils pourront ainsi, par leur témoignage et leur expérience, valoriser la filière de l'apprentissage auprès des élèves dès le collège. Cette action prend place dans le cadre du SPRO et du dispositif d'information et d'orientation des collégiens au cœur duquel l'apprentissage doit avoir toute sa place.

Le Président du Conseil régional,



François BONNEAU

SIGNE ET AFFICHE LE : 24 juin 2016

N.B. : Le Président susnommé certifie le caractère exécutoire de cette décision qui peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans, 28 rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans CEDEX 1, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

Construire l'apprentissage de demain ANNEXE

1. CREER LES MEILLEURES CONDITIONS D'ACCES A L'APPRENTISSAGE

Inscrire durablement l'apprentissage comme une solution d'orientation « naturelle » dans le parcours de professionnalisation des jeunes constitue une orientation politique centrale du futur CPRDFOP. En favorisant l'accès des jeunes à l'apprentissage et plus globalement aux dispositifs de formation en alternance, il s'agit de « normaliser » le recours à l'apprentissage.

Cette orientation trouvera sa traduction par la mise en œuvre d'initiatives concrètes à partager avec les partenaires :

- ✓ **Améliorer l'information et la connaissance des jeunes sur les métiers** et les formations. Poursuivre le rapprochement mené dans le cadre du Service Public Régional de l'Orientation (SPRO) entre le monde de l'entreprise et les acteurs de l'orientation afin d'améliorer la qualité de l'information des jeunes et des familles sur les métiers, l'offre de formation et les dispositifs. Apporter des informations fiables sur les conditions d'apprentissage, les solutions d'hébergement et de mobilité.
- ✓ **Développer des initiatives nouvelles avec les autorités académiques** telles que permettre aux jeunes d'effectuer tout ou partie de leur stage de découverte professionnelle de 3^{ème} sur les plateaux techniques des CFA et des lycées professionnels : découvrir plusieurs métiers, « toucher du doigt le métier », échanger avec des apprentis, des lycéens, des formateurs, des enseignants et des entreprises sur la réalité et le quotidien des métiers.
- ✓ **Favoriser les échanges entre CFA – lycées et collèges** : permettre aux CFA, aux branches professionnelles, aux consulaires de venir présenter les métiers aux collégiens et lycéens. Il importe en effet de fournir une information précise sur les conditions de réalisation des parcours de formation par apprentissage. Cette dimension s'inscrit pleinement dans le cadre du service public régional de l'orientation (SPRO).
- ✓ **Consolider le projet professionnel du jeune** dans une logique de lutte contre les abandons en cours de formation. En la matière, la Région accompagnera les CFA afin de leur permettre de développer une offre de services en direction des candidats à l'apprentissage.

Mesure 1 : la Région s'engage à cordonner l'animation et la professionnalisation du réseau des développeurs de l'alternance

En 2015, la Région a fait le choix de mettre en place un réseau régional de développeurs de l'alternance. Le réseau s'organise autour de partenaires institutionnels tels les Chambres consulaires et les Centres de Formation d'Apprentis.

Le réseau des développeurs de l'apprentissage assure une mission de promotion de l'apprentissage et des formations en alternance auprès des entreprises implantées sur le territoire de la région Centre-Val de Loire, il contribue ainsi à améliorer la définition des projets de recrutement des entreprises. Ce réseau assure également un accompagnement dans la mise en relation jeune – entreprise et dans la finalisation du contrat d'apprentissage. L'activité des développeurs s'organise dans le respect d'un cahier des charges défini par la Région.

L'action du réseau s'inscrit dans une dynamique d'égalité des chances et de lutte contre toutes les formes de discriminations. Elle trouve ainsi un écho et une cohérence avec la mise en œuvre du Service Public Régional de l'Orientation, qui dans notre région permet aujourd'hui d'assurer une coordination, un travail collectif et concerté entre les acteurs pour une plus grande efficacité.

Lors de sa réunion du 20 mai 2016, la Commission Permanente Régionale a attribué aux partenaires une enveloppe de 619 199,16 € pour le financement d'un réseau porté de 15 à 29 développeurs.

Afin de garantir la cohérence du réseau et assurer une offre de service homogène sur l'ensemble du territoire régional, la Région va assurer la coordination et l'animation du réseau. L'attribution de ces moyens est assortie d'objectifs qualitatifs et quantitatifs précis, qui feront l'objet d'une évaluation continue par les services du conseil régional.

La coordination permettra notamment de développer les liens et les partenariats entre le réseau des développeurs et les acteurs des dispositifs de formation en alternance : structures d'information et d'orientation des jeunes, Centres d'Aide à la Décision des Chambres de Métiers et de l'Artisanat, Points A des CCI, Centres de Formation d'Apprentis, etc. Il est indispensable en effet que nous puissions dans le cadre de cette action déterminée faire en sorte que les représentations des jeunes et de leur famille soient en phase avec la réalité de ce que sont aujourd'hui les métiers et ce notamment pour les secteurs où des offres existent et dans lesquels les parcours professionnels sont nombreux et valorisants. Il nous faut faciliter les découvertes des métiers, accroître leur attractivité en proposant une orientation adaptée qui permette d'éclairer le choix des personnes.

La Région proposera également une offre de professionnalisation aux développeurs qui intégrera notamment l'enjeu de la lutte contre les discriminations.

2. GARANTIR DES PARCOURS DE REUSSITE

Pour la Région, l'évolution de l'offre de formation et des pratiques pédagogiques est essentielle, il convient de développer de nouvelles modalités de parcours et de proposer aux apprentis, et plus largement aux apprenants, des outils de formation de qualité, modernes et adaptés aux formations dispensées.

A ce titre et dans le cadre de sa compétence en matière d'apprentissage, la Région est porteuse d'initiatives fortes permettant de traduire très concrètement ces enjeux :

- Une politique volontariste d'adaptation de l'offre de formation dans le cadre de la l'élaboration annuelle de la carte régionale des formations professionnelle : élever le niveau de qualification, ouvrir l'apprentissage à de nouveaux secteurs professionnels et à de nouveaux titres et diplômes dans une dynamique de réponse aux besoins en compétences pour l'innovation et le développement économique durable du territoire régional.
Ainsi, des expérimentations de parcours mixtes associant plusieurs voies de formation seront engagées : parcours 2 ans + 1 an ou 1 + 2 entre la voie scolaire et l'apprentissage pour les baccalauréats professionnels en trois ans par exemple dans le cadre de partenariats entre lycées et CFA.
- L'adaptation et la modernisation des outils de formation des CFA.
- Un soutien à l'innovation pédagogique avec notamment la généralisation de l'utilisation du numérique et le développement de nouveaux outils et d'organisations pédagogiques innovantes. Les équipes des CFA seront formées et accompagnées à ces changements.

La Région engage une démarche de labellisation de l'offre de service des CFA, qui permet en particuliers le renforcement de la professionnalisation des équipes de formateurs pour l'accompagnement des jeunes en situation de fragilité. Cette démarche permet l'accompagnement des jeunes en situation de recherche ou en rupture d'un contrat d'apprentissage, ainsi que le développement de l'accueil des jeunes en situation de handicap.

Mesure 2 : mise en place de titres professionnels par apprentissage dès la rentrée de 2016 et appel à projets spécifique pour la rentrée de 2017 :

En application immédiate des orientations développées précédemment et des dispositions contenues dans la plateforme Etat – Régions « Ensemble pour l'Emploi », il est proposé d'ouvrir dès la rentrée de septembre 2016 5 titres professionnels dans les CFA conventionnés avec la Région :

Au CFA de l'Agglomération d'Orléans

- 6. Titre professionnel Câbleur Raccordeur Très Haut Débit – niveau V,
- 7. Titre professionnel Technicien Réseaux et Services Très Haut Débit – niveau IV.

Au CFA BTP Centre

- 8. Titre professionnel coffreur - bancheur, niveau V, CFA du Loiret,
- 9. Titre professionnel Maçon du bâti ancien - niveau V, CFA de l'Indre-et-Loire,
- 10. Titre professionnel Plaquiste – niveau V, CFA de Loir-et-Cher.

Ces formations ouvriront évidemment droit pour les apprentis et leurs familles aux aides régionales et notamment celle accordée pour l'acquisition du premier équipement professionnel.

Les titres professionnels du Ministère du travail présentent un caractère professionnalisant très marqué. Ils sont reconnus par les partenaires sociaux. Ils se préparent en 1 an, offrant ainsi une bonne réactivité aux besoins en compétences exprimés sur le territoire régional.

Les titres professionnels étaient jusqu'à très récemment préparés exclusivement dans le cadre des dispositifs relevant de la formation professionnelle continue : contrats de professionnalisation, congé individuel de formation, formation des demandeurs d'emploi, etc.

Le déploiement des titres professionnels par la voie de l'apprentissage, s'inscrit dans une dynamique de diversification de l'offre de formation en complémentarité avec l'offre existante. Ils doivent permettre à de nouveaux publics d'accéder à l'apprentissage ; les jeunes en situation de décrochage et les publics à la recherche d'une spécialisation ou d'une réorientation étant prioritairement visés.

Dans la perspective de la rentrée de 2017, un appel à projet spécifique va être lancé auprès des CFA au cours du deuxième semestre 2016.

Mesure 3 : développer les outils de formation innovants

La diversification de l'offre de formation, l'élévation des niveaux de qualification, la mise en place de nouveaux parcours, de nouveaux outils pédagogiques, nécessitent de faire évoluer, de moderniser l'outil de formation.

Un CFA qui associera dans sa conception les équipes (formateurs, animateurs, personnel administratif), les entreprises et les apprenants et qui intégrera les enjeux de la construction durable. Il est essentiel que ce CFA soit conçu dans le respect le plus strict

de l'environnement, à ce titre l'efficacité énergétique doit être placée au cœur de la conception, les consommations doivent être pilotées et parfaitement adaptées aux usages de la communauté éducative. La construction, la restauration des centres de formation doit en outre privilégier l'utilisation de matériaux biosourcés.

La création du Campus des Métiers à Joué-les-Tours achevée en 2015 (2 000 apprenants : apprentis et stagiaires) et la construction du nouveau CFA du BTP de Blois (700 apprenants) qui ouvrira ses portes à la rentrée de 2016, constituent deux projets emblématiques de cette nouvelle approche de la formation qui caractérise ce que peuvent être les CFA du futur.

Aujourd'hui et en parfaite cohérence avec les investissements portés par la Région, une nouvelle déclinaison de ces CFA du futur va être engagée dans le cadre de la reconstruction du CFA interprofessionnel de Blois.

Construit dans les années 1970, les locaux du CFA de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Loir-et-Cher sont aujourd'hui vétustes et inadaptés à l'offre de formation des jeunes et des entreprises : développement des BAC Pro et des BTS, dispositifs d'accompagnement des jeunes en difficulté, etc. Il est essentiel que nous puissions contribuer à travers ce projet à mettre en œuvre les conditions nécessaires à l'évolution des formations pour répondre aux compétences nécessaires à l'exercice des métiers de demain. Il importe aussi que ce centre de formation puisse offrir des conditions nouvelles d'enseignement, s'ouvrir à l'utilisation des technologies de l'information, offrir des possibilités en matière de formation à distance et ainsi s'inscrire dans une démarche résolument tournée vers l'innovation pédagogique.

La Région en partenariat avec la Chambre de Métiers et la CGPME souhaite engager une vaste opération de reconstruction du CFA de la chambre des métiers et de l'artisanat de Loir et Cher afin de le doter de locaux adaptés. Ce projet permettra ainsi de consolider l'offre de formation par alternance et viendra s'articuler de façon optimale avec le CFA du bâtiment récemment construit, créant ainsi un véritable campus des métiers sur le blésois.

Cette opération évaluée à 29 millions d'euros TTC devrait se dérouler entre 2017 et 2021. Il est proposé d'ouvrir dans le cadre de la Décision Modificative Budgétaire N°1 une autorisation de programme de 25 millions d'euros afin d'assurer la réalisation de cette opération d'envergure.

La Région et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Loir et Cher étudieront également la possibilité de présenter ce projet innovant pour un financement au titre du Programme national Investissements d'Avenir.

Mesure 4 : Développer l'usage du numérique

A compter de 2007, la Région a progressivement étendu aux CFA le réseau régional haut débit. L'accès au réseau régional a permis le déploiement à partir de 2011 de l'Espace Numérique de Travail (ENT) NET'O Centre permettant aux CFA de disposer d'une « boîte à outils » pour le développement de l'usage du numérique.

Pour permettre aux établissements de s'approprier pleinement les opportunités offertes par NET'O Centre, la Région a mis en place un pôle d'appui régional chargé de former et d'accompagner les équipes.

Aujourd'hui tous les CFA développent des projets intégrant le numérique.

Aussi, afin de permettre aux établissements de franchir de nouvelles étapes dans l'usage du numérique, la Région va porter à 40 Mo minimum le débit du réseau régional pour l'ensemble des CFA au cours de l'année scolaire 2016 - 2017. Cette mesure représente un effort supplémentaire pour le conseil régional de 140 000 euros par an.

3. SUIVRE ET VALORISER L'INSERTION PROFESSIONNELLE

Le suivi de l'insertion professionnelle des apprentis dans l'emploi constitue, avec les résultats aux examens et le taux de décrochage, un outil essentiel pour apprécier la performance globale de l'apprentissage.

En la matière, il est indispensable de disposer d'enquêtes fiables portant sur l'ensemble du dispositif de formation.

Mesure 5 : améliorer le suivi et l'évaluation de l'insertion professionnelle

L'enquête du rectorat sur l'insertion professionnelle des apprentis (IPA) est l'outil central de suivi des parcours qui porte sur tous les niveaux de formation (du niveau V à I) et l'ensemble des secteurs professionnels. Tous les CFA sont concernés par l'enquête, quel que soit leur ministère de tutelle.

Un travail sera mené avec les autorités académiques et les CFA afin, d'une part, d'améliorer l'enquête existante (enquête sur l'insertion des apprentis 7 mois après leur sortie de formation) et, d'autre part, d'envisager des outils permettant d'apprécier l'évolution de l'insertion professionnelle des apprentis sur des périodes plus longues : insertion à 18 ou 24 mois après la sortie de formation.

Aujourd'hui, le taux de réponse étant de seulement 38%, les résultats obtenus sont fragiles et empêchent d'analyser finement les résultats (par niveau, par secteur professionnel, par territoire...). C'est pour cette raison que la dernière publication du Rectorat date de 2011 (sur les sortants de 2009-2010).

La mise en place d'un dispositif régional de relance vise à doubler le taux de réponse. Dans une année d'élaboration du CPRDFOP, l'enquête IPA constitue plus que jamais un outil d'évaluation, de pilotage et de gestion de la formation professionnelle par apprentissage. Elle fournira des indicateurs indispensables au pilotage des politiques de formations, notamment celle de la carte des formations professionnelles.

La Commission permanente du 22 avril 2016 a validé le dispositif pour l'année 2016. Il sera reconduit et renforcé en lien étroit avec les CFA pour les prochaines années.

L'ensemble des orientations et mesures contenues dans le présent rapport constituent le **socle de la contribution de la Région pour la définition du schéma régional de l'apprentissage contenu dans le futur CPRDFOP.**

Elles trouveront également leur traduction dans les nouvelles **conventions portant création des CFA** qui seront négociées au cours du 1^{er} semestre 2017 avec les organismes gestionnaires des établissements. Ces nouvelles conventions définiront le fonctionnement et l'offre de services des CFA pour les 5 prochaines années, ainsi que les moyens financiers mobilisés par la Région : 95% des crédits de fonctionnement versés aux établissements résultent des dispositions financières contenues dans les conventions portant création des CFA (65 millions d'€ en 2016).

Mesure 6 : Une concertation renforcée pour l'élaboration des conventions portant création des CFA du futur

Il appartient à la Région de construire en lien avec les partenaires de l'apprentissage, le CFA du futur. Un CFA ouvert à l'ensemble des dispositifs de formation professionnelle dans une dynamique de formation tout au long de la vie. Un CFA ouvert à tous : jeunes, adultes et entreprises. Un CFA ouvert sur son territoire. Un CFA dont la structuration favorisera une meilleure articulation entre les enseignements théoriques et les

apprentissages. Un CFA inscrit dans une dynamique de développement de projets pédagogiques faisant appel au numérique.

Les conventions actuelles s'achèvent fin 2016.

Compte tenu du calendrier d'élaboration du CPRDFOP et de l'indispensable temps de négociation avec les établissements, et au regard de l'ambition régionale, il est proposé de proroger d'une année les conventions en cours (2011 - 2016) pour porter leur terme à octobre 2017.